

Renforcés pour continuer à défendre le métier !

Les psychologues de l'Éducation nationale ont élu leurs représentants-tes aux commissions administratives paritaires. Ils ont ainsi validé les positions portées par les listes du SNES-FSU et du SNUipp-FSU. Avec 5 sièges sur 7 obtenus à la CAPN et 79 des 120 sièges aux commissions administratives paritaires académiques, ils ont renforcé la FSU comme première fédération syndicale dans l'Éducation nationale.

Un résultat qui témoigne de l'engagement opiniâtre des deux syndicats dans la reconnaissance de la place et de l'apport des psychologues dans l'ensemble du système éducatif. Ces résultats signent aussi la volonté des personnels de désigner des représentants qui porteront haut et fort leur voix face à l'administration

<https://www.snes.edu/SNES-FSU-et-SNUipp-FSU-majoritaires-aux-elections-professionnelles-des.html>

Sommaire :

*Élections :
succès des listes
FSU !*

*Plan étudiant :
un déni de notre
professionnalité*

Plan étudiant : un déni de notre professionnalité inacceptable !

Ayant poussé jusqu'aux limites l'outil APB jusqu'à en arriver au tirage au sort, le gouvernement essaie de faire passer « en douceur » une procédure de tri social à l'entrée dans le supérieur.

A grand renfort de communication, il tente de faire croire aux élèves et aux parents que le profil de chaque lycéen sera pris en compte grâce à « un accompagnement individualisé ». Au mépris de tous les travaux de recherche tant en psychologie qu'en sociologie, il instaure des critères de motivation dont on sait qu'ils discrimineront de manière négative les jeunes de milieu populaire. Sous couvert d'améliorer l'outil d'affectation, il en profite pour laisser aux universités le soin de sélectionner leurs étudiants au lieu de s'attaquer au problème principal : l'insuffisance criante de places dans l'enseignement supérieur. Loin de rendre la procédure plus transparente, autonomie des universités oblige, les critères de choix seront encore plus opaques, éclatés entre les différents sites et filières, et rendus ainsi plus invisibles encore qu'avec APB. Choissant de recruter un 2^{ème} PP en terminale et de leur verser une indemnité qu'il vient de raboter par ailleurs aux PsyEN-EDO, et faisant appel à des volontaires du service civique pour accompagner l'élaboration des projets d'orientation, le MEN montre clairement son mépris de la complexité de la démarche et le peu de cas qu'il accorde aux PsyEN, dont ce sont pourtant les missions (circ. du 28/04/17) !

Lors de la journée du 17 novembre, les PsyEN-EDA et EDO réunis à Paris ont adopté ensemble, **un appel à tous les psychologues de l'EN** (<https://www.snes.edu/Appel-des-PsyEN-pour-le-respect-de-leurs-missions.htr>) pour qu'ils privilégient les activités déjà prévues au bénéfice des élèves et des parents, au travail dans les CIO et les établissements et qu'ils refusent les injonctions rabattant leurs fonctions sur l'organisation de manifestations d'information ou sur des formations de professeurs principaux alors même que tous les éléments du nouveau « parcours-sup » ne seront pas connus.

Il ne saurait être question non plus d'encadrer les volontaires du service civique pour qu'ils interviennent sur notre champ de compétences ni de contribuer par nos avis à écarter les élèves d'un accès à l'enseignement supérieur

(https://www.snes.edu/IMG/pdf/note_dossier_de_presse_plan_etudiant_vd.pdf).

Les PsyEN-EDO, parce que c'est leur métier et qu'ils ont à cœur de lutter contre les effets des

inégalités sociales à l'École, ne participeront pas à des dispositifs qui les renforcent mais, au contraire, alerteront sur leurs dangers et exigeront le respect de la déontologie vis-à-vis des élèves et des parents.

Analyse du SNES-FSU

1 La consultation

Les PsyEN-EDO du SNES-FSU ont participé aux consultations mises en place au pas de charge par les deux ministères. Ils sont intervenus pour faire valoir les dangers des mesures proposées pour les jeunes de milieu populaire et la mise à l'écart des PsyEN-EDO.

Le groupe de travail consacré à l'information et à l'orientation au lycée a permis de faire apparaître, et d'ajouter dans ses conclusions le besoin de Psychologues de l'Éducation nationale, dont le nombre est largement insuffisant que ce soit en lycée ou à l'université. Cette demande a été soutenue notamment par l'UNEF et les trois organisations lycéennes.

Non seulement une bonne connaissance de l'enseignement supérieur (de sa structure et de son fonctionnement) est nécessaire, mais notre posture de psychologue permet aussi de mettre en œuvre une approche du projet de l'élève et un suivi possible au cours du lycée, éclairant les motivations, d'une autre manière que par les propositions actées dans le guide et dans les fiches. En effet, celles-ci, outre qu'elles sont très normatives sur la représentation de ce que peut être un engagement ou la manifestation d'un intérêt, auraient des effets très discriminants en fonction de l'origine sociale.

C'est ce que les représentants des PsyEN ont fait valoir lors de l'audience accordée au SNES par le ministère le 8 novembre https://www.snes.edu/IMG/pdf/cr_audience_men_sur_le_sup_8_11.pdf et lors du CSE du 9 novembre <https://www.snes.edu/Declaration-FSU-au-CSE-du-9-novembre-2017.html> Rappelons que la FSU a voté contre le projet mais que le SGEN-CFDT et le SE-UNSA ont voté pour. Le SGEN-CFDT a même demandé dans les concertations qu'une certification en orientation puisse être créée pour les enseignants !

2 La philosophie du dispositif

Fallait-il en arriver au tirage au sort des jeunes autorisés à poursuivre dans certaines filières pour que le principe d'une sélection à l'entrée à l'université soit accepté ? On peut se poser la question car l'encombrement des filières dans l'enseignement supérieur et la prévision de la poussée démographique ne datent pas d'hier (hausse de la natalité dans les années 2000).

Sous couvert de prise en compte des profils individuels, il s'agit de faire accepter l'idée que toutes les filières et tous les sites universitaires pourraient choisir leurs élèves. Ceci remettrait en cause la place du bac comme 1^{er} grade de l'enseignement supérieur donnant accès aux études supérieures et préfigurerait un nouveau bac à la carte qui ne donnerait plus ce droit et produirait un renforcement des inégalités sociales.

Les crédits prévus, de l'ordre de 200 millions d'euros par an pendant 5 ans, ne permettraient pas d'accueillir tous les bacheliers potentiels. Il y avait en 2017, 808 000 candidats pour 654 000 places ! Aucune augmentation significative de places n'est prévue en BTS ni en IUT. Est-ce pour diriger les bacheliers Pro et techno vers l'apprentissage ?

Visiblement, la philosophie du dispositif vise à réduire l'accès à l'enseignement supérieur « aux plus méritants ». Ce sont les enfants de milieu populaire qui vont subir de plein fouet les effets de cette réforme, et en rabattront sur leurs ambitions comme de nombreuses études l'ont déjà prouvé. Le discours ministériel

focalisé sur les obstacles potentiels, les risques d'échec, les difficultés d'insertion, ne touche pas de la même manière toutes les catégories sociales.

La consultation des fiches de vœu pour le 1^{er} trimestre montre combien les biais sociaux pourront renforcer les inégalités (lettre de motivation, investissement dans des associations, BAFA, projection à 10 ans dans son futur métier...). Aurait-on oublié que nombre de jeunes lycéens, particulièrement en lycée professionnel, travaillent pendant les week-ends ou les vacances et ne peuvent à leur guise satisfaire de telles exigences ? Quelle place pour la prétendue prise en compte des profils individuels, dans les algorithmes locaux des universités, et dans la logique d'une réforme du bac vers des enseignements modulaires qui seraient autant de pré-requis pour l'entrée dans l'enseignement supérieur selon les filières ? Le modèle britannique d'un bac à la carte qui sert de modèle au gouvernement, montre clairement ses effets très dissuasifs pour les jeunes de milieu populaire. Faute d'avoir pu suivre les bons enseignements dès le lycée ceux-ci se retrouvent en effet, écartés de certaines filières ou écoles. L'impact des territoires y est aussi très important.

3 La mise en œuvre

Le conseil de classe devient déterminant, puisqu'il va donner un avis sur tous les vœux des élèves :

- Comment donner un avis circonstancié sur des formations que l'on connaît peu/mal, et pour un certain nombre d'entre elles sans lien avec les enseignements de lycée ? (pour rappel : 12 000 formations sur APB) ?
- Les enseignants seront considérés comme responsables des avis négatifs : grosse pression à prévoir de la part des parents, des élèves. La relation professeur/élève risque d'être perturbée par ce rôle nouveau et tellement lourd de conséquences
- Quelle égalité de traitement alors qu'on peut craindre des différences de politique quant aux appréciations d'une classe à l'autre, d'un établissement à l'autre, d'une académie à l'autre ?
- Plusieurs questions sur le fonctionnement du nouvel outil sont déterminantes mais pas tranchées (le nombre de vœux groupés, le périmètre des affectations pour ceux qui n'auront pas été « choisis » au 1^{er} tour, la possibilité de conserver des vœux « en attente » quand l'élève a reçu une réponse positive sur un vœu qui l'intéresse moins et dans quels délais, la communication des attendus de manière transparente)
- Quels moyens seront dégagés pour les étudiants ayant reçu un avis conditionné au suivi « d'aides » ? Il y a fort à parier que dans certaines universités, cette aide sera réduite à quelques « moocs » !

4 Nos revendications

• Cette réforme est essentiellement gestionnaire. Elle ne traduit aucune ambition de la politique éducative pour la formation des jeunes (mieux former, renforcer l'accès à l'enseignement supérieur, accroître les niveaux de qualification, ...) Il s'agit de faire face à moindre coût à la montée des effectifs et à introduire un système de sélection qui ne dit pas son nom, inspiré par le modèle britannique. Elle est très anxiogène pour les lycéens et leur famille, ouvrant un boulevard aux officines privées de conseil et « coachs en orientation » de tout poil qui vont profiter de cette angoisse pour monnayer leurs services. Elle est peu respectueuse des lycéens : la communication qui leur est adressée à travers *ton orientation en gifs « nos 7 conseils »* emprunte davantage aux codes de la publicité ou de la télé-réalité. Deux des vignettes sexistes ont même dû être supprimées !

- Le SNES s'oppose à toute remise en cause de l'accès à l'enseignement supérieur pour tous les bacheliers et demande l'augmentation conséquente des capacités d'accueil, notamment en STS et en IUT dont le nombre de place n'a pas augmenté depuis 10 ans.
- Le SNES dénonce le glissement des missions des PsyEN vers les enseignants, voire les VSC !
- Il réclame des moyens pour le lycée et pour le Supérieur, un plan de recrutement et de créations postes de PsyEN !



- à ne pas participer par la communication d'avis écrits à une procédure pouvant faire barrage à une entrée dans l'enseignement supérieur,
- à dénoncer l'intervention de volontaires du service civique sur leur champ de missions, en montrant tous les dangers,
- à refuser les injonctions de l'administration pour organiser avant les vacances de Noël des forums métiers ou des formations express de professeurs principaux mais au contraire à privilégier les actions déjà prévues dans les CIO et les établissements,
- à informer les parents et les associations de lycéens et d'étudiants de leur position (lettre de la FSU aux parents d'élèves : https://www.snes.edu/IMG/pdf/lettre_aux_eleves_et_parents.pdf)
- à proposer des motions dans tous les CA de lycée pour dénoncer ce déni des missions des PsyEN EDO et réclamer des créations de postes